

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 16 JUIN 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-03-01-URBANISME (2.1) – COMMUNE DE VILLEY-SAINET-ETIENNE: APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE DE CONVOCATION : 9 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION : 17 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, SEGALT Jean-François, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de NOISSETTE Michel), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ERDEM Olivier), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, RADER Audrey-Helen, TAILLY Jérôme, NOISSETTE Michel, MANSION François, DURANTAY Corine, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Xavier COLIN
<u>Nombre de présents :</u>	58 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	68 Votants

Depuis l'approbation du PLU de Villey-Saint-Etienne en date du 4 juin 2013, une évolution du document d'urbanisme est nécessaire pour permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général. L'objet de cette seconde déclaration de projet est de permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière de pierres.

Afin de permettre ce projet, il est nécessaire de procéder à l'agrandissement de la zone "NS" (Naturelle Solaire) en incluant des terrains qui sont actuellement classés au PLU en zone "N" (Naturelle) et "A" (Agricole). La superficie des terrains changeant de zonage est de 3,3 hectares.

Cette évolution porte uniquement sur le règlement graphique (plans de zonage).

Examen conjoint des Personnes Publiques Associées sur le projet de déclaration de projet et enquête publique :

Le projet de déclaration de projet n°1 a fait l'objet d'un examen conjoint des Personnes Publiques Associées. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAE). La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été consultée mais n'a pas émis d'avis en retour, ce qui équivaut à un avis favorable tacite.

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains. Ces remarques concernent essentiellement des demandes de clarification sur l'impact environnemental du projet.

Par décision en date du 17 janvier 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Luc MARTIN en qualité de commissaire enquêteur. Cette enquête portait sur la déclaration de projet et sur le permis de construire relatif à la centrale photovoltaïque.

L'enquête publique s'est tenue du 22 février 2022 au 25 mars 2022 inclus.

Chaque remarque formulée, par les Personnes Publiques Associées, par la MRAE ou par la population, a fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur. Ce dernier a émis le 10 mai 2022 un avis favorable sur le projet.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-57, L. 5217-2, L. 5217-5 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-9, L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villey-Saint-Etienne approuvé le 4 juin 2013 ;

Vu l'arrêté du Président en date du 20 novembre 2020 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villey-Saint-Etienne ;

Vu la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 21 janvier 2021 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur du 10 mai 2022 ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur BRETENOUX votant contre et Monsieur MOREAU s'abstenant, décide :

- D'Approuver la déclaration de projet numéro 1 emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Villey-Saint-Etienne ;
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX